

## LETTRE DES ELUS DE RIVES DE L'YON A LA POPULATION

Ce 29 octobre 2020, un homme a attaqué plusieurs personnes dans la basilique Notre-Dame à Nice. Trois personnes sont mortes, dont une femme, qui a odieusement été décapitée.

Cet acte innommable intervient deux semaines après la mort de Monsieur Samuel PATY, professeur d'histoire au Collège de Conflans-Saint-Honorine, lui-même égorgé à la sortie de son travail.

La succession des attentats de même veine témoigne de l'importance de la gangrène terroriste qui sévit actuellement sur le territoire national et oblige à des réponses fermes et intransigeantes des autorités publiques.

**Les élus de la commune de Rives de l'Yon tiennent publiquement à s'associer à la douleur des familles endeuillées par ces actes barbares et à leur témoigner de leur soutien.**

La démocratie ne cédera jamais à la menace.

La fraternité qui nous unit et fonde notre pacte républicain ne sera jamais tenue en échec par les tentatives de déstabilisation de fanatiques ayant perdu tout sens des valeurs et de la raison.

Tuer au nom d'un Dieu est un dévoiement que nous ne saurions ni admettre, ni tolérer.

Plus que jamais, soyons unis pour réaffirmer notre attachement indéfectible à la démocratie, au respect des droits fondamentaux de chaque femme et de chaque homme, à commencer par le droit de vivre en paix et d'être respecté dans son intégrité corporelle.

Comme l'a écrit Aristote,

*« le véritable courage est celui qui s'applique aux plus grands maux et dangers ».*

Ayons collectivement le courage de dire NON à l'obscurantisme, à la violence et la haine.

Une minute de silence sera observée en hommage aux victimes des attentats d'Octobre lors de la séance du Conseil municipal de Rives-de l'Yon du 12 novembre 2020.

Une banderole sera posée sur la Mairie pour rappeler de manière permanente notre engagement.

*Christophe HERMOUET, Maire de Rives de l'Yon, Vanessa LUCAS, Maire déléguée de Chaillé-Sous-Les-Ormeaux, Eric CANTENEUR, Maire délégué de Saint-Florent-des-Bois, Olivier BARBE, 1er adjoint, et l'ensemble du Conseil municipal.*